

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-13

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX A THEMES
Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat
Article 2317312 – S/Fonction 221**

Lors de sa réunion pour le vote du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme de 60 000 € pour les travaux d'entretien des logements de fonction dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du Collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

Monsieur le Principal nous a transmis le rapport de vérification périodique des chaudières des logements de fonction.

Ce rapport précise qu'une des trois chaudières est hors service et que les deux autres présentent un réel danger en dégageant des taux de monoxyde de carbone très élevés.

Après visite sur place d'un technicien thermicien, il a été décidé, au vu de l'ancienneté de ces trois chaudières (près de 25 ans), de procéder à leur remplacement.

Le montant de cette intervention s'élève à la somme de **5 596,35 € TTC**

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'intervention ci-après :

COLLEGE JEAN ROSTAND A VALENCE D'AGEN

Remplacement de trois chaudières dans les logements : **5 596,35 €**

que je vous demande d'imputer à l'Article **2317312 – S/Fonction 221** du Budget Départemental 2006 (Entretien des logements de fonction).

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A – Autorisation de programme.....	60 000,00 €
B - Engagement à ce jour...../	
C - Engagement à la présente Commission.....	5 596,35 €
D – Reliquat.....	54 403,65 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-13

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX A THEMES
Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat
Article 2317312 – S/Fonction 221**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le remplacement de trois chaudières dans les logements du collège Jean Rostand à Valence-d'Agen pour un montant de 5 596,35 €TTC ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental (entretien des logements de fonction).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,